

Partenaires des services correctionnels de qualité

À l'heure actuelle, l'un des principaux défis du secteur correctionnel consiste à cerner le rôle et la responsabilité de la collectivité dans la réinsertion sociale d'un nombre croissant de délinquants. Les programmes communautaires réduisent le risque de récidive et forment l'une des composantes fondamentales de la stratégie correctionnelle globale établie par la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Le SCC compte sur les fournisseurs de services dans la collectivité. Il recherche et encourage activement les approches innovatrices dans les services correctionnels communautaires.

Depuis la fin des années 1960, le SCC a conclu des ententes avec des organismes bénévoles sans but lucratif comme la Société John Howard, l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry, la Maison Saint-Léonard et l'Armée du Salut, pour fournir des services aux délinquants libérés. De plus, quelques-uns de ces organismes assurent une surveillance dans des régions éloignées ou dans des installations résidentielles, et des programmes aux délinquants ayant des besoins spécifiques. Outre sa collaboration avec des organismes communautaires, le SCC gère un programme de bénévolat et travaille avec des collectivités autochtones et des groupes confessionnels.

1. La Société John Howard

La Société John Howard du Canada fait partie d'un mouvement voué à la compréhension et à la résolution des problèmes touchant la criminalité et le système de justice pénale. Elle compte 55 bureaux à grandeur du Canada. Chaque Société John Howard fonctionne individuellement au niveau provincial, mais les différentes sociétés collaborent par l'entremise de la Société John Howard du Canada. La Société :

- travaille avec des personnes qui ont eu des démêlés avec la justice ;
- prône des changements à apporter au processus de justice pénale qui aideront les clients à devenir des citoyens respectueux des lois ;
- sensibilise le public aux questions liées à la législation pénale et à sa mise en œuvre ;
- encourage la prévention du crime à l'aide d'activités communautaires et de développement social ;
- rédige des énoncés de principe et des documents d'information traitant de questions liées aux systèmes correctionnels et de justice pour les adultes et les jeunes.

Les différents chapitres et sociétés affiliées offrent un large éventail de programmes et de services aux personnes qui ont eu des démêlés avec la justice et à leurs familles, dont :

- des services postpénaux pour les détenus remis en liberté ;
- des services éducatifs au niveau de la prévention primaire ;
- des services de formation et d'emploi ;
- des services de counseling ;
- des programmes d'alphabétisation et d'apprentissage des connaissances de base ;
- des programmes de dédommagement et de réconciliation de la victime et du délinquant ;
- des programmes résidentiels.

2. L'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry

Les sociétés Elizabeth Fry offrent un réseau de programmes et de services conçus pour répondre aux besoins des délinquantes, depuis l'arrestation jusqu'au retour dans la collectivité. Des professionnels et des bénévoles, régis par des conseils d'administration formés de bénévoles, fournissent des services de première ligne touchant notamment :

- l'apprentissage de connaissances générales ;
- le counseling aux délinquantes condamnées (pour vol à l'étalage, aux victimes de violence, d'inceste et d'agression sexuelle, et aux jeunes contrevenantes) ;
- l'emploi et l'aide financière ;
- le règlement de différends ;
- l'hébergement, les services résidentiels, les foyers satellites, les centres d'accueil ;
- l'aide à la cour ;
- le soutien émotionnel ;
- la planification de la mise en liberté et la surveillance de femmes libérées sous caution, de probationnaires et de libérées conditionnelles, de délinquantes bénéficiant de permissions de sortir ou soumises à des ordonnances de travaux compensatoires ;
- des initiatives communautaires de prévention du crime et de déjudiciarisation.

En plus d'offrir ces services, les conseils d'administration, les bénévoles et les employés des diverses sociétés surveillent les changements que le gouvernement s'apprête à apporter aux lois et politiques, et qui sont susceptibles d'avoir des répercussions sur les délinquantes.

3. L'Armée du Salut

L'Armée du Salut est une église chrétienne internationale qui depuis sa fondation en 1865 met sur pied des programmes dans le but d'améliorer la situation sociale de personnes dans le besoin, en fournissant des services sociaux qu'elle adapte en réponse à des besoins endémiques provoqués par des crises particulières dans le monde entier. Ces services incluent des services médicaux - hôpitaux et soins de longue durée, programmes sociaux et d'éducation, programmes pour les handicapés, recherche de personnes disparues, bien-être des familles et autres services communautaires contribuant au rétablissement et la réinsertion sociale des personnes. L'Armée du Salut intervient des 109 pays et territoires et utilise 175 langues dans le cadre de ses activités.

On associe l'Armée du Salut au clergé – ses dirigeants sont appelés des officiers et les membres enrôlés portent le nom de soldat, et cette structure fondamentale est complétée par une solide base d'adhérents et d'amis. À l'intérieur de son ministère et service, l'Armée du Salut fait appel à d'importants effectifs qui s'élèvent à plus de 110 000 et qui sont constitués de personnes laïques et non laïques, dont un grand nombre ne sont pas des membres officiels de l'organisation et qui sont représentatives de toutes les cultures, de toutes les ethnies et de tous les peuples.

L'Armée du Salut jouit d'une relation privilégiée dans le domaine correctionnel auprès des gouvernements fédéral et provinciaux et auprès d'autres organismes comme l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry, la Société John Howard, la Société Saint-Léonard et l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ).

4. Société Saint-Léonard

La Société Saint-Léonard du Canada est un organisme de charité ayant de multiples chapitres vouée à la sécurité des collectivités. La mission de la SSLC est de favoriser la mise en application d'une politique humaine et informée dans le domaine de la justice et d'assurer un leadership responsable visant à favoriser des collectivités sûres. Elle :

- prône l'adoption d'approches reposant sur des données probantes dans les domaines de la justice pénale et de la justice sociale ;
- mène des recherches et formule des politiques ;
- fournit un soutien à ses membres affiliés ;
- favorise des relations axées sur les relations et la communication entre les particuliers et les organismes voués à la justice sociale.

La Société a des chapitres dans tout le Canada et dispense des programmes et services en Ontario, au Québec, en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan. La Société et ses filiales ont créé et mis en œuvre des services d'intervenants d'Option vie.

Principales activités

La Société et ses filiales travaillent avec des délinquants pour les aider à modifier le comportement à l'origine des crimes commis et pour leur inculquer le sens des responsabilités. Conformément à sa mission, la Société Saint-Léonard du Canada cherche à aider les gens ayant des démêlés avec la justice et à prévenir la récidive au moyen des activités suivantes :

- fournir des programmes d'éducation comme les conférences annuelles « Bolton Day » ;
- prôner l'adoption de politiques, de procédures et de services améliorés au sein du système de justice pénale ;

- assurer des services d'éducation et d'approche auprès du public pour aider la collectivité à comprendre la part qu'elle doit jouer dans la prévention de la criminalité et la prise des mesures en réponse à celle-ci, en abordant ces questions dans des publications, y compris électroniques, et sur les ondes ;
- faire des recherches pour déterminer quelles sont les meilleures pratiques dans le domaine des services correctionnels communautaires ;
- fournir un appui aux maisons de transition et autres programmes de soutien de ses filiales ;
- aider à organiser et à participer à des réseaux réunissant des organismes gouvernementaux et des organismes du secteur du bénévolat pour qu'ils collaborent à l'amélioration du système de justice.

5. L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec

L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ) a pour mission de soutenir collectivement les membres et les bénévoles de son réseau et de faire la promotion de la participation des citoyens et organismes communautaires dans les domaines de la prévention de la criminalité, de la réinsertion et de la réhabilitation sociale des personnes délinquantes adultes, tout en contribuant à l'amélioration de la justice traitant de la délinquance.

L'Association représente 50 corporations à but non lucratif, réparties en 109 points de services au Québec. Les services offerts sont diversifiés (maisons de transition, intégration au marché du travail, programmes divers et spécialisés en santé mentale, délinquance sexuelle, travaux compensatoires, etc). Ces organismes accueillent annuellement plus de 20, 000 personnes ayant des démêlés avec la justice pénale.

L'Association croit que la participation active des citoyens de la communauté dans la résolution des problèmes de délinquance contribue au développement social et, conséquemment, au mieux-être de nos collectivités. Le rôle de l'ASRSQ consiste à identifier des solutions aux problèmes de la délinquance adulte, par la voie de la responsabilisation de l'individu. Ces solutions se doivent d'être justes et satisfaisantes à la fois pour la victime, la société et le contrevenant.

Enfin, l'ASRSQ s'acquitte de plusieurs mandats: information auprès de ses membres et de la communauté sur les grands enjeux (voir site internet www.asrsq.ca), formation des intervenants professionnels et bénévoles, recherche et analyse des législations pertinentes aux champs d'action liés à son mandat.

6. Institut canadien de formation

L'Institut canadien de formation (ICF) est un organisme national de bénévolat qui contribue au sain développement des personnes, des familles et des collectivités au moyen de formation, de consultation, de collaboration, de diffusion d'information et de mise en œuvre de projets pilotes de recherche appliquée.

L'ICF s'attache à favoriser l'égalité et l'apprentissage à vie en améliorant les services qui aident les personnes à participer à la société canadienne en tant que membres responsables, appréciés et utiles de celle-ci.

L'ICF aide à créer des connaissances, des compétences et des services qui réduisent la criminalité, encouragent la participation active et, par voie de conséquence, aident à créer des personnes, des organisations et des collectivités saines.

7. Association canadienne de justice pénale

L'Association canadienne de justice pénale (ACJP) est un organisme de bénévolat national indépendant qui cherche à améliorer le système de justice pénale au Canada. Elle a été fondée en 1919.

Reconnaissant que le système de justice pénale doit répondre aux besoins de toutes les personnes, l'ACJP est une organisation-cadre qui représente tous les éléments du système de justice pénale, y compris le public. Son rôle consiste à favoriser un débat rationnel, informé et responsable dans le but de créer un système de justice plus humain, plus équitable et plus efficace.

L'Association canadienne de justice pénale s'évertue à atteindre ces objectifs :

- en fournissant au public, aux participants du domaine de la justice pénale et aux observateurs intéressés de l'information et de l'éducation équilibrées par le biais de :
 - publications ;
 - conférences, colloques et congrès ;
 - possibilités de formation ;
- en créant des occasions de débat, de consultation et de formulation de conseils, en favorisant le changement, en surveillant les progrès et en cherchant à apporter des améliorations dans les secteurs suivants :
 - prévention du crime ;
 - programmes communautaires ;
 - politique gouvernementale ;
 - programmes et services de justice ;
 - législation ;

- en encourageant l'équité et l'impartialité et la protection des droits ;
- en favorisant la communication, la collégialité, le consensus et la coopération de tous ;
- en faisant de la promotion pour la recherche et pour l'amélioration des connaissances.

8. Bénévoles

Le programme de bénévolat du SCC est une façon d'encourager la participation des citoyens au processus correctionnel. Les bénévoles créent un lien entre les établissements et la collectivité et aident le SCC à y maintenir une présence positive.

Environ 10 000 citoyens participent aux programmes et aux activités pour délinquants. Il peut s'agir d'une participation ponctuelle ou d'une participation régulière. La plupart des gens offrent leurs services de façon occasionnelle et environ 3 000, de façon régulière. Ils appartiennent à toutes les catégories d'âge et de profession : militaires, étudiants, ménagères, commerçants, enseignants, comptables, infirmières et retraités.

Ce que les bénévoles offrent aux détenus

En faisant don de leur temps et en transmettant leurs connaissances, les bénévoles servent de modèles aux détenus et leur montrent que des gens se soucient d'eux « à l'extérieur ». Le fait de savoir qu'on les soutient donne aux détenus une appréciation de leur valeur en tant que membres de la collectivité et les aide à repartir du bon pied.

Bienfaits pour les bénévoles

En tant que bénévoles du SCC, les membres de la collectivité peuvent acquérir d'importantes connaissances, capacités et expériences dans un domaine très intéressant et diversifié. Ils ont aussi

la satisfaction de savoir qu'ils contribuent directement à la sécurité de leur propre collectivité.

Participation des bénévoles

Les bénévoles participent à de nombreux programmes en établissement, entre autres :

- les programmes d'aumônerie et d'Aînés autochtones ;
- les programmes pour toxicomanes ;
- les activités sociales et récréatives ;
- l'enseignement en classe, en ateliers et cours particuliers ;
- les activités multiculturelles.

De plus, des bénévoles qui ont reçu la formation voulue aident les agents de libération conditionnelle dans le classement des détenus, la rédaction de rapports postsentenciels et la gestion de cas. Sous la direction d'un agent de libération conditionnelle, des bénévoles qui possèdent des compétences particulières (p. ex. professionnels de la santé mentale ou enseignants) peuvent se voir confier le cas d'un détenu qui éprouve certaines difficultés. Les bénévoles qui comptent au moins six mois de participation active à d'autres programmes peuvent aussi servir d'accompagnateur, c'est-à-dire accompagner les détenus à des programmes de traitement de la toxicomanie ou à des projets communautaires.

Formation

Le SCC fournit aux bénévoles de l'orientation sur le milieu correctionnel et une formation sur leurs droits, leurs responsabilités et leurs rôles, et sur l'importance de suivre ses politiques et procédures. Le SCC encourage l'établissement de bonnes relations de soutien entre son personnel et ses bénévoles.

Association nationale des bénévoles

Depuis novembre 2001, l'Association nationale des bénévoles (ANB) sert de voix nationale aux bénévoles et aux employés du SCC qui la composent. Elle offre l'occasion d'établir des réseaux d'entraide, d'échanger des renseignements et de se perfectionner sur le plan professionnel en vue de renouveler et de revitaliser le noyau de bénévoles du SCC.

9. Collectivités autochtones

Beaucoup des initiatives de réinsertion sociale font appel aux collectivités autochtones, lesquelles fournissent des services comme l'enseignement de leur culture, de leurs traditions et de leur spiritualité, et donnent des conseils aux délinquants, au personnel du SCC et aux membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles. De plus, des bénévoles autochtones participent à des programmes de visites, à des activités sociales et récréatives et à beaucoup d'autres services offerts aux détenus.

10. Groupes confessionnels

Les programmes d'aumôniers font appel à divers groupes confessionnels qui, en partenariat avec le SCC, favorisent la guérison spirituelle et assurent la réinsertion des détenus en toute sécurité. Leur action est dirigée vers les délinquants, en établissement et dans la collectivité, leurs conjoints, leurs familles, leurs victimes et la collectivité dans son ensemble.

Aumôniers communautaires

Les aumôniers communautaires, avec les aumôniers des établissements, établissent des relations avec les détenus avant leur mise en liberté, et avec les agents de libération conditionnelle afin de participer à la stratégie de surveillance. Les aumôniers communautaires prennent activement part au développement communautaire, à la sensibilisation du public et à l'orientation des libérés conditionnels vers les ressources locales. De plus, ils répondent aux besoins spirituels des délinquants.

Voici quelques-unes de leurs activités :

- counseling par encouragement, travail de groupe, soutien individuel ;
- formation de bénévoles, en classe et en ateliers, éducation communautaire ;
- travail en établissement ;
- prière ;
- défense des intérêts des délinquants ;
- amitié ;
- création de groupes de mentorat.

Cercles de soutien et de responsabilité

Par l'intermédiaire de l'aumônerie communautaire, environ 65 *cercles de soutien et de responsabilité* sont actifs au Canada pour les délinquants sexuels notoires. Les cercles, organisés principalement par des groupes confessionnels, concluent un « engagement » avec le délinquant sexuel en liberté, qui doit accepter l'aide et les conseils du cercle, continuer à suivre son plan de traitement et agir de façon responsable dans la collectivité. Sans ces cercles, les délinquants sexuels qui ont fini de purger leur peine ne disposeraient que de très peu de soutien, ce qui augmenterait leur risque de récidive. Pour sa part, le cercle aide ces délinquants sexuels en défendant leurs intérêts, en discutant avec eux de leurs attitudes et de leur comportement, en apaisant les préoccupations de la collectivité et en établissant des relations enrichissantes.